



**Avis n° 2008-AV-0060 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 octobre 2008
sur le projet de décret autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à
procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de
l'installation nucléaire de base n° 54 dénommée Laboratoire de purification
chimique et située sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-
Durance (département des Bouches-du-Rhône)**

L'Autorité de sûreté nucléaire, ayant examiné, en application de l'article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de décret autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 54 dénommée Laboratoire de purification chimique et située sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance (département des Bouches-du-Rhône),

donne un avis favorable à ce projet de décret dans sa rédaction annexée au présent avis.

Fait à Paris, le 28 octobre 2008.

Le collègue de l'Autorité de sûreté nucléaire,

André-Claude LACOSTE

Marie-Pierre COMETS

Jean-Rémi GOUZE

Michel BOURGUIGNON

Marc SANSON